



**Lycée français international d'Al Khobar**  
P.O. Box 3542- Al Khobar - 34434  
Arabie Saoudite  
Tél. : (966) 1 3 8871216  
E-mail:direction.alkhobar.lf@mlfmonde.org  
www.lyceefrancaiskhobar.com

**Année scolaire 2019-2020**  
**Conseil d'établissement n°2**  
**15 janvier 2020**

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h03.

Le proviseur mentionne également la présence de deux élus du personnel enseignant du primaire à titre d'invités seulement, n'ayant donc pas de pouvoir de vote.

**Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal**

Secrétaire de séance : Mme Dounia Abidi

**I. Affaires administratives**

➤ **Adoption de l'ordre du jour**

Le proviseur demande l'adoption de l'ordre du jour.

Ordre du jour adopté à l'unanimité.

1- Calendrier scolaire 2020/2021:

Le but du premier vote est : soit de maintenir le calendrier proposé soit de le rejeter.

Après diverses discussions pour le calendrier (finir plus tôt, calendrier à double vitesse élémentaire secondaire, 3 semaines à Noël...)

Les résultats du vote sont les suivants :

- 6 voix pour
- 2 voix contre
- 2 abstentions

Le calendrier est donc retenu par le conseil d'établissement (Calendrier joint en annexe).

2- Mode de consultation des membres de la communauté éducative sur la tenue scolaire:

Le deuxième vote concerne la méthode de consultation permettant de solliciter l'avis des membres de la communauté éducative au sujet de la tenue vestimentaire (code couleurs, uniforme ou rien).

Pour les élèves de la cinquième à la terminale, les parents d'élèves, les enseignants, les personnes ATOS et l'administration le vote se fera par le biais d'un questionnaire via **Google Form** avec quatre possibilités de réponses (Pour un code couleur ; pour un véritable uniforme spécifique à l'établissement ; contre le code couleur ou l'uniforme ; ne se prononce pas).

Les élèves du CP à la 6ème voteront en classe avec leur enseignant ou professeur principal.

Le questionnaire sera diffusé par mail ou Pronote.

Cette méthode de consultation a été acceptée à l'unanimité.

**Attention :** Ce n'est pas un vote mais bien une consultation : elle permettra d'éclairer le vote des membres du Conseil d'établissement.

## II. Questions diverses

Une demande de rectification de PV sur les chiffres de proportion détaché/locaux, sujet d'une question lors du premier conseil d'établissement, a été introduite ; Mr le Proviseur a demandé aux représentants concernés de le rencontrer afin de revoir ces chiffres.

Une demande d'ajout sur le précédent PV a été également faite concernant le fait d'enlever la surveillance de la cour sur les contrats des détachés.

Le proviseur clôture le conseil d'établissement n°2 de l'année scolaire 2019/2020 à 18h35.